



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

LISTE DES PIÈCES POUR L'IMMATRICULATION D'UN AUTO ENTREPRENEUR

Pièces relatives du déclarant

- 1 copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité + original
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Attestation de stage de préparation à l'installation ou dispense ou report
- Carte d'assuré social
- Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint
- Livret de famille pour personnes demandant à bénéficier de l'assurance maladie du déclarant

Si nationalité étrangère

- Carte de résident privilégié ou carte d'étranger (exerçant une profession exclusivement artisanale)

Si activité réglementée

- Copie des diplômes, des certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité

Pour le domicile

- Justificatif d'adresse récent au nom du futur chef d'entreprise (eau, EDF, téléphone)

Pour le local

- Contrat de location, bail commercial, autorisation du propriétaire ou titre de propriété

Si réinscription :

- Certificat de radiation

Si mandataire :

- Pouvoir + copie de la pièce d'identité + original

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
(En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

**Réception du public : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h30 sauf le jeudi Mandataires sur RDV
le mardi après-midi de 14h00 à 16h00 sur RDV**